



## PUBLIC

Toute personne ayant le projet de se professionnaliser dans le secteur de la danse (avoir 18 ans en décembre de l'année d'inscription)

## ADMISSION A L'INM ET DELAIS D'ACCES

Sur dossier et audition

- ▶ Dossier de candidature : compléter le formulaire en ligne avec les pièces demandées (CV, lettre de motivation, photos, vidéos) au plus tard le 25 mai 2025.
- ▶ Audition les 8 et 9 février 2025, les 4 et 5 avril 2025, début juillet 2025
  1. Cours techniques classique et jazz
  2. Présentation d'une variation libre jazz
  3. Entretien avec le jury (annonce des admis à la fin de la journée).

## DUREE ET RYTHME

Du 16 septembre 2024 au 17 mai 2025 (620h en centre de formation) Rythme : lundi, mardi, jeudi et vendredi en centre de formation (hors vacances scolaires zone B)

## EFFECTIFS

10 à 16 stagiaires

## STATUT

Stagiaire de la formation professionnelle

## TARIF

6 000 €

Frais d'inscription : 95 €



# FORMATION TECHNIQUE DU DANSEUR.SE INTERPRÈTE POLYVALENT OPTION EAT JAZZ

MÉTIER.SVISÉS : PROFESSEUR.E DE DANSE, DANSEUR.SE PROFESSIONNEL.LE

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

La polyvalence est un atout majeur dans le domaine de la danse. Grâce à une formation qui allie danse classique, jazz, contemporaine, urbaine ainsi que des ateliers chorégraphiques et des mises en situation scénique, le stagiaire développe des compétences variées tout en renforçant ses fondamentaux. L'objectif est d'élargir le vocabulaire chorégraphique du stagiaire et d'affirmer sa personnalité artistique sur scène afin d'atteindre le niveau requis à l'Examen d'Aptitude technique, (examen organisé par le ministère de la Culture), première étape pour l'inscription en formation au diplôme d'État «professeur.e de danse».

**A l'issue de la formation, les participant.es seront capables de :**

- Interpréter une variation imposée
- Créer une composition personnelle
- Improviser des séquences dansées
- Définir leur propre écriture chorégraphique

## PREREQUIS

Avoir une pratique amateur avancée en danse.

## VALIDATION

- ▶ Attestation de formation
- ▶ L'examen d'EAT Jazz est délivré par un jury habilité par le ministère de la Culture, sous réserve d'admission. Modalités d'évaluation disponibles sur le site du [Ministère de la Culture](#).
- ▶ Admission à l'examen en deux étapes : (réforme 2022)
  1. **Admissibilité sur dossier** : le candidat.e doit s'inscrire et envoyer un enregistrement vidéo, CV et lettre de motivation. Résultat fin février pour l'admission en présentiel.
  2. **Admission en présentiel** : le candidat.e doit se présenter dans l'un des 3 centres nationaux d'examen (selon le lieu de résidence). Après le passage des épreuves en avril, le candidat est admis, admis au rattrapage ou non admis.

## LES +

- ▶ Individualisation de la formation et personnalisation des parcours
- ▶ Accompagnement personnalisé dans la préparation aux épreuves de l'EAT Jazz
- ▶ Ateliers chorégraphiques pour la restitution publique de fin de formation

## PROGRAMME DE FORMATION

- ▶ **TECHNIQUE DU DANSEUR.SE 300h**
  - Technique de la danse jazz
  - Technique de la danse classique
  - Technique de la danse contemporaine
  - Technique de la danse urbaine
- ▶ **DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES 120h**
  - Ateliers chorégraphiques de recherche
  - Claquettes
  - Heels / Cabaret
  - Histoire de la danse jazz
  - Préparation physique et pilates
  - Comédie
  - Pratique rythmique jazz
  - Atelier musique assistée par ordinateur (MAO)
- ▶ **PRÉPARATION À L'EAT EN PRÉSENTIEL 200h**
  - Variation imposée cycle 2 et 3
  - Composition personnelle
  - Improvisation
  - Préparation à l'entretien

## MODALITES D'EVALUATION INTERNE

- ▶ Évaluations formatives dans le cadre du contrôle continu (14 novembre 2024 et 30 janvier 2025)
- ▶ EAT blanc avec jury extérieur (13 mars 2025) :
  - Variation imposée d'une durée de 1 minutes 30 à 3 minutes maximum, (coefficient 3).
  - Composition personnelle d'une durée de 1 minute 30 à 3 minutes (coefficient 2).
  - Improvisation (coefficient 1).
  - Entretien avec le jury

## MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

- ▶ Matériels et espaces : Mise à disposition de salles et matériels adaptés à la pratique de la danse, de la comédie et du chant.
- ▶ Cours et ateliers collectifs.
- ▶ Accompagnement et suivi individualisés.
- ▶ Plan individualisé de formation.
- ▶ Retour d'expérience des apprenant.es et leur analyse personnelle du travail accompli.

## POURSUITE DE FORMATION POSSIBLE

- ▶ Sous réserve de l'obtention de l'EAT, formation au diplôme d'État de professeur.e de danse
- ▶ Formation préparatoire à l'apprentissage «Prépa Artiste Interprète de Music-Hall».
- ▶ Formations artistiques.

2024/2025

LE MANS



## PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- ▶ Les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
- ▶ Une référente handicap s'assure que les moyens de la prestation de formation sont adaptés aux besoins spécifiques.

## LIEU DE FORMATION

74bis, Quai Amiral Lalande  
72000 Le Mans

## CONTACTS

**Institut National des arts du Music-hall**  
12 Rue Béranger  
72000 LE MANS  
Tel : 02 43 80 38 94  
Mail : [contact@inm-lemans.fr](mailto:contact@inm-lemans.fr)

### Informations/inscriptions :

✉ [laetitia.faudier@inm-lemans.fr](mailto:laetitia.faudier@inm-lemans.fr)

### Formation professionnelle et continue référente handicap et mobilité :

✉ [beatrice.giret@inm-lemans.fr](mailto:beatrice.giret@inm-lemans.fr)

## EN LIGNE

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



[WWW.INSTITUT-NATIONAL-MUSIC-HALL.COM](http://WWW.INSTITUT-NATIONAL-MUSIC-HALL.COM) 